



Compétences

dernières mises à jour 2021

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (*se référer à la définition de l'intérêt communautaire*).
- Elaboration, approbation, suivi et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et des schémas de secteur qui en détaillent et en précisent le contenu.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique compatibles avec le schéma régional, dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Cette compétence est exercée sous réserve des dérogations fixées par le CGCT, notamment son article L. 5214-16 et le Code du Tourisme.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES' INONDATIONS dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement, soit pour les actions suivantes:

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

CRÉATION, AMÉNAGEMENT. ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi 11°2000-614 du 5 juillet 2000· relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DECHETS ASSIMILÉS

ÉLABORATION. SUIVI ET ÉVALUATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET MISE EN OEUVRE DES ACTIONS RELEVANT DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES ASSUJETTIES À LA DÉFINITION D'UN INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (se référer à la définition d'intérêt communautaire)

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE pour les actions d'intérêt communautaire (se référer à la définition d'intérêt communautaire)

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS, CULTURELS ET SPORTIFS ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉ-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE d'intérêt communautaire (se référer à la définition d'intérêt communautaire)

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

AUTRES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

SPORT

- Aide au fonctionnement des classes sportives de haut niveau du lycée du Mont-Blanc.
- Labellisation et accompagnement des manifestations sportives de renommée nationale et internationale.
- Réalisation de produits coordonnés facilitant l'accès au sport et à la culture pour les jeunes du territoire (exemple : Pass Scolaire PMB).

CULTURE

Labellisation et accompagnement des manifestations culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire (Exemples: Festival du Baroque, Festival Les Petits Asticots).

GESTION DE LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES.

PENSION POUR ANIMAUX, CHENIL DU PAYS DU MONT-BLANC

- Gestion et entretien d'une pension d'animaux, en direction des populations locales et touristiques.
- Gestion et entretien d'une structure d'accueil pour les animaux en divagation (fourrière),
- Gestion et entretien d'une structure pour l'élimination des cadavres d'animaux.

TRANSFRONTALIER

Élaboration et animation de toute contractualisation avec les instances publiques, européennes, nationales, régionales et départementales (Ex: PIT).

Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières (CTMB / GECT). Coordination d'appels à projets européens engagés sur le territoire, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès des communes et / ou d'un portage direct par le territoire.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ET COMMUNICATIONS :

- Participation au déploiement du numérique dans le respect des compétences dévolues au SYANE.
- Mise en œuvre d'une politique visant à une réception par voie numérique des chaînes de télévisions nationales et locales sur l'ensemble du territoire.
- Soutien aux chaînes de télévision locales.

EN MATIÈRE SCOLAIRE

- Acquisition foncière facilitant la création ou la réhabilitation, l'accès et le stationnement au Lycée du Mont-Blanc.
 - Maintenance du parc informatique des établissements publics d'enseignements
- Aide au fonctionnement des services de la médecine scolaire, de la psychologie scolaire et du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

EN MATIÈRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

- Actions en faveur de la pérennisation de l'activité agricole et pastorale (SICA du Pays du Mont-Blanc).
Réhabilitation, modernisation et exploitation de l'abattoir.
Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales relative aux politiques économiques, de promotion et de diversification touristique, agricoles et forestières.

EN MATIÈRE DE PROMOTION DU TERRITOIRE

- Gestion des observatoires économique et touristique.
- Animation et participation au contrat destination Mont-Blanc
- Gestion et entretien de Relais Information Service (RIS) sur le territoire.

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPÉTENCES DE LA CCPMB

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1) AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire

Élaboration et animation de toute contractualisation ou projet avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales de politique territoriale à l'échelle du territoire.

2) DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales dans la mise en œuvre des actions intercommunales suivantes :

o Accompagnement des unions commerciales dans la création d'identité visuelle, sonore et électronique, campagne de promotion, forum du commerce

o Suivi de la signalétique artisanale et commerciale de proximité

• Orientation et développement de l'économie circulaire en faveur des commerces de proximité

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES ASSUJETTIS À LA DÉFINITION D'UN INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie sont d'intérêt communautaire

- *Mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction de la pollution atmosphérique et participation au plan de protection de l'atmosphère (PPA),*
- *Participation aux structures de concertation, d'animation et de gestion des milieux naturels et sensibles.*
- *Sensibilisation à l'environnement à travers des interventions en milieu scolaire et tous publics.*
- *Mise en cohérence des chartes de balisage des sentiers à l'intérieur du périmètre communautaire, avec les territoires limitrophes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.*
- *Prise en charge des structures de conseil spécialisées dans les domaines des économies d'énergie dans le bâtiment et l'habitat jusqu'au terme du PIT.*
- *Item 12 du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement: l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

Cette mission intègre la participation au dispositif du SAGE et contrats de milieux.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE pour les actions d'intérêt communautaire

sont d'intérêt communautaire

- Elaboration d'un programme local de l'habitat, suivi et soutien à la création ou la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.
- Etude, Suivi, Animation et Financement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet d'intérêt général.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire sont d'intérêt communautaire :

Centre Sportif du Parc Thermal.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

- Mise en œuvre d'une politique d'actions dans les domaines du handicap, de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la prévention.
- Petite Enfance: Gestion de l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) : les « Moussaillons », par l'association de parents et amis d'enfants handicapés mentaux (APEI du Mont-Blanc).
- Soutien des politiques d'insertion (Mission Locale, France Services)